

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Jeudi 02 Juillet 2020

L'an Deux Mil Vingt, Le jeudi deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric LARDEUR - Maire

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Éric LARDEUR
Monsieur Dominique DELAFOSSE
Monsieur Éric JAMMET
Madame Véronique ARMAND
Monsieur Cyrille ANDRÉ
Monsieur Cyril ANQUETIL

Monsieur Stéphane DUCHEMIN
Monsieur Fabrice BOIVIN

Monsieur Cédric LEBERTRE
Monsieur Christian LEMAIRE
Monsieur Benjamin PLEZ

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur François CLÉMENT
Madame Marie-Christine CHAUVIÈRE
Madame Ghislaine PLEZ

ABSENTS :

Madame Milouda EL AJJAJI

Date de convocation : 29 juin 2020.
Date de réunion : 02 juillet 2020.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L.21.21-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Véronique ARMAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL
Du JEUDI 02 JUILLET 2020
18 HEURES 30

- 1 – Compte-Rendu du dernier conseil
- 2 – Délibération : Acceptation d'une somme de 212 € versée par le SIEGE
- 3 – Délibération : Autorisation de remboursement du Maire pour le paiement d'une assurance élu
- 4 – Délibération : Autorisation de demande d'aide pour installer des accès personnes à mobilité réduite aux classes de l'école primaire
- 5 – Sujets divers

AFFAIRES TRAITÉES

1- DÉLIBÉRATION 023 2020

OBJET : Acceptation d'une somme versée par le SIEGE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal de la commune qu'une redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité a été versée, comme chaque année, au profit de Saint-Étienne du Vauvray.

Le montant de la redevance pour l'année 2020 est de **212,00 €**.

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'UNANIMITÉ** cette redevance.

Il en résulte :

Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

2 – DÉLIBÉRATION 024 2020

OBJET : Autorisation de remboursement du Maire pour le paiement d'une assurance élu

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de remboursement des frais d'une assurance élu payés à Groupama, suite au paiement du Maire, qui les a avancés.

La valeur de paiement s'élève à **17,99 €**.

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'UNANIMITÉ** ce remboursement.

Il en résulte :

Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

3 – DÉLIBÉRATION 025 2020

OBJET : Autorisation de demande d'aide pour installer des accès personnes à mobilité réduite aux classes de l'école primaire

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de travaux, pour rendre accessible aux handicapés les deux classes de l'école primaire. Travaux obligatoires pour nos locaux recevant du public. Ce projet fait partie de la suite de notre dossier Ad'AP (Agenda d'Aménagements Programmés), demandée par la commune à l'État, de façon à pouvoir étaler ces travaux sur plusieurs années.

Dans le cadre de la relance économique après les confinements liés à la Covid-19, la Préfecture en partenariat avec le Conseil Départemental, offre aux communes la possibilité d'obtenir des subventions pour effectuer des aménagements tels que celui-ci.

Ces travaux consistent à élargir la porte d'entrée métallique de la cour d'école, à créer devant chaque porte d'entrée des classes, une plateforme aux normes d'accès handicapé. Ces plateformes seront munies des matériels de sécurité anti-chutes et pourront être munies d'un élévateur PMR déplaçable.

Le coût total de ces travaux et de l'achat de l'élévateur se monte à 19.246,50 euros hors taxes.

Les subventions possibles proposées dans le cadre de cette relance économique sont de 30% du HT pour la DETR (Dotations d'Équipements des Territoires Ruraux) de la Préfecture, et de 30% du HT pour la Sub27 2020 du Département.

Sur le reste à charge communal de 40%, un fond de concours CASE de 50%, ce qui correspond à 20% du HT.

Le total de ces subventions se monte à 80% du hors taxe, laissant au final le taux obligatoire de 20% du HT à la charge de la commune, soit un coût communal de 3.825 euros hors taxe.

Pour information, la TVA pour ces travaux va de 5.5% à 20% et se monte à 2.458 euros que nous récupérerons 2 ans après.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce projet, pour un coût total de 19.246,50 euros hors taxe.

Autorise M. le Maire ou son représentant à demander les subventions liées à ce projet.

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document ou avenant en moins-value, ou dépourvu d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% des coûts initiaux.

Il en résulte :

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

EMARGEMENTS

Mme. Véronique ARMAND

M. Cyrille ANDRÉ

Mme. Marie-Christine CHAUVIÈRE
Absente excusée

M. Cyril ANQUETIL

Mme. Ghislaine PLEZ
Absente excusée

M. Fabrice BOIVIN

M. Cédric LEBERTRE

M. François CLEMENT
Absent excusé

M. Éric JAMMET

M. Dominique DELAFOSSE

M. Christian LEMAIRE

M. Éric LARDEUR

Mme. Milouda EL AJJAJI
Absente

M. Benjamin PLEZ

M. Stéphane DUCHEMIN